

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 15	<i>Pour</i> : 15	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 07 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 mars 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S):**ABSENTS:**

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2021-20 Encaissement chèque EDF

Pour faire suite à une facturation basée sur l'estimation de la consommation, EDF nous rembourse la somme de 58,26 € suite au relevé du compteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés l'encaissement du chèque de 58,26 € émis par EDF en remboursement d'un trop payé.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 12 avril 2021
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

**AR Prefecture**

024-212400162-20210407-2021_20-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 09/04/2021
Page 1 sur 1